

Avril 2017

FL724A-Q

NHTSA n° 16V-666 (autobus autres que scolaires)

NHTSA n° 16V-664 (autobus scolaires)

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

Objet : ICU3S Témoin du frein hydraulique sur le bloc d'instruments ICU3S

Modèles concernés : certains châssis de véhicules Freightliner Business Class M2 et certains autobus S2 et autobus scolaires B2 (autobus Freightliner Custom Chassis C2 Saf-T-Liner) construits entre le 3 mars 2015 et le 8 septembre 2016.

Renseignements généraux

Au nom de Freightliner Custom Chassis Corporation, sa filiale à cent pour cent, Daimler Trucks North America LLC (DTNA) a déterminé qu'une non-conformité avec les normes de la Federal Motor Vehicle Safety Standard existe sur les véhicules mentionnés ci-dessus.

Cette campagne couvre environ 4 500 véhicules.

Sur certains véhicules équipés de freins hydrauliques et munis de blocs d'instruments ICU3S, le témoin d'anomalie des freins indique "PARK" (Stationnement) au lieu de "BRAKE" (Frein), comme requis par les normes FMVSS 101 (Commandes et affichages) et FMVSS 105 (Systèmes de freinage hydraulique et électrique). Si "PARK" (Stationnement) s'allume au lieu de "BRAKE" (Frein), le conducteur risque de ne pas réaliser qu'il existe un problème de fonctionnement avec le frein, ce qui pourrait entraîner une réduction ou une perte de freinage, et augmenter le risque de collision.

Si besoin, les blocs d'instruments seront inspectés et remplacés avec des blocs qui affichent le bon d'avertissement correct. **IMPORTANT** : des dispositions préalables sont nécessaires pour les autobus, car les nouveaux blocs d'instruments sont programmés de façon individuelle pour chaque véhicule. Des dispositions préalables sont recommandées pour les camions pour être sûr qu'un nouveau bloc d'instruments est disponible lorsque le client arrive.

RÉVISIONS : Le numéro de pièce de rechange pour certains groupes dans le tableau 1 ci-dessous était incorrect. Le tableau a été mis à jour. L'étape 12 (s'applique aux camions uniquement) a été développée pour renforcer le fait que les supports/cartouches de témoins restent du même côté lorsqu'ils sont déplacés de l'ancien bloc d'instruments au nouveau.

Réparations supplémentaires

Les concessionnaires doivent terminer toutes les campagnes de rappel et d'intervention de service en cours avant la vente ou la livraison d'un véhicule. Les concessionnaires seront responsables de tout dommage progressif résultant de leur négligence dans l'exécution des campagnes avant la vente ou la livraison d'un véhicule.

Les propriétaires pourraient être responsables de tout dommage progressif résultant de leur négligence dans l'exécution des campagnes dans un délai raisonnable après réception de l'avis.

Instructions pour le travail à effectuer

Consultez les instructions de travail ci-jointes. Avant d'entreprendre la campagne, vérifiez si le véhicule est muni d'un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260).

Pièces de remplacement

Les pièces de remplacement sont maintenant disponibles et peuvent être commandées par numéro(s) de trousse(s) ou de pièce(s), figurant dans la liste ci-dessous, de votre Centre de distribution de pièces impliqué.

Avril 2017

FL724A-Q

NHTSA n° 16V-666 (autobus autres que scolaires)

NHTSA n° 16V-664 (autobus scolaires)

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

Si nos dossiers indiquent que votre concessionnaire a commandé des véhicules ciblés par la campagne numéro FL724, une liste des clients et des numéros d'identification de véhicules sera disponible dans OWL. Veuillez consulter cette liste lors de la commande des pièces pour ce rappel.

REMARQUE : commandez de nouveaux blocs d'instruments pour véhicules Freightliner Business Class M2 dans les groupes FL724-A à FL724-H, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous. Les cartouches de témoins seront déplacées du bloc d'instruments existant au nouveau bloc d'instruments ICU3S. Les nouveaux blocs d'instruments pour châssis d'autobus Freightliner Custom Chassis des groupes FL724-I à FL724-Q seront complètement préprogrammés et doivent être commandés par numéro de série du véhicule ; les numéros de pièce sont également indiqués dans le **tableau 1**.

Tableau 1 - Pièces de remplacement pour la campagne FL724

Numéro de campagne	Numéro de pièce	Description de la pièce	Qté par véhicule
FL724-A	VDO A2C1144200096	CLUSTER-ASSY,ICU3S-M2,HB,US,SERVICE	1 chacun
FL724-B	VDO A2C1246280096	CLUSTER-ASSY,ICU3S-M2,HB,US,SERVICE	1 chacun
FL724-C	VDO A2C1144210096	CLUSTER-ASSY,ICU3S-M2,HB,US,TRANS, SRVCE	1 chacun
FL724-D	VDO A2C1144230096	CLUSTER-ASSY,ICU3S-M2,HB,US,TRN,A,SERVIC	1 chacun
FL724-E	VDO A2C1246290096	CLUSTER-ASSY,ICU3S-M2,HB,US,TRAN,SERVICE	1 chacun
FL724-F	VDO A2C1144220096	CLUSTER-ASSY,ICU3S-M2,HB,US,AIR,SERVICE	1 chacun
FL724-G	VDO A2C1246310096	CLUSTER-ASSY,ICU3S-M2,HB,US,TRN,A,SRVCE	1 chacun
FL724-H	VDO A2C1246300096	CLUSTER-ASSY,ICU3S-M2,HB,US,AIR,SERVICE	1 chacun
FL724-I	A22-74544-003	CLUSTER-ICU3S,US,TRAN,HYD	1 chacun
FL724-J et O	A22-74544-000	CLUSTER-ICU3S,US,HYD	1 chacun
FL724-K et P	A22-74544-004	CLUSTER-ICU3S,US,TRAN,HYD/AIR	1 chacun
FL724-L et Q	A22-74544-001	CLUSTER-ICU3S,US,HYD/AIR	1 chacun
FL724-M	A22-74613-003	CLUSTER-ICU3S,CNG,US,TRAN,HYD	1 chacun
FL724-N	A22-74801-204	CLUSTER-ASSY,ICU3S-M2,HB,US,TRN,A	1 chacun
FL724-A à Q	WAR260	COMPLETION STICKER	1 chacun

Tableau 1

Pièces déposées

Concessionnaires du Canada et des États-Unis, veuillez suivre les instructions de suivi d'expédition des pièces défectueuses sous garantie pour le traitement de toutes les pièces déposées. Distributeurs à l'exportation, sauf avis contraire, veuillez détruire les pièces déposées.

Allocation forfaitaire de main-d'œuvre

Tableau 2 - Allocation forfaitaire de main-d'œuvre

Numéro de campagne	Procédure	Temps alloué (heures)	Code SRT	Action corrective
FL724-A à Q	Examen du bloc d'instruments	0,1	996-0990A	06 - Inspection
FL724-A à Q	Inspection et remplacement du bloc d'instruments ICU3S	0,3	996-0990B	12 - Campagne/rappel volontaire de réparation

Tableau 2

Avril 2017

FL724A-Q

NHTSA n° 16V-666 (autobus autres que scolaires)

NHTSA n° 16V-664 (autobus scolaires)

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

IMPORTANT : une fois le rappel terminé, trouvez l'étiquette de parachèvement de base à l'emplacement approprié sur le véhicule et apposez l'autocollant rouge de parachèvement fourni dans la trousse de rappel (formulaire WAR260). Si le véhicule n'a pas d'étiquette de parachèvement de base, nettoyez un emplacement approprié sur le véhicule et apposez-y d'abord l'étiquette de parachèvement de base (formulaire WAR259). Si une trousse de rappel n'est pas requise ou si aucun autocollant de parachèvement ne se trouve dans la trousse, inscrivez le numéro de rappel sur un autocollant vierge et apposez-le sur l'étiquette de parachèvement de base.

Demandes de remboursement

Vous serez remboursé pour vos pièces, votre main-d'œuvre et la manutention (prix au débarquement pour les distributeurs à l'exportation) en soumettant votre demande de remboursement par l'entremise du système de garanties dans les 30 jours suivant l'exécution complète de cette campagne. Veuillez indiquer les renseignements suivants dans OWL :

RÉVISIONS : Le numéro de pièce de rechange pour certains groupes dans le tableau 1 ci-dessous était incorrect. Le tableau a été mis à jour. L'étape 12 (s'applique aux camions uniquement) a été développée pour renforcer le fait que les supports/cartouches de témoins restent du même côté lorsqu'ils sont déplacés de l'ancien bloc d'instruments au nouveau.

- Le type de demande est **Rappel**.
- Dans le champ d'autorisation FTL, saisissez le numéro de campagne et le code d'état pertinent (par ex. **FL724-A, FL724-B, FL724-C, etc.**).
- Dans le champ Numéro de la principale pièce défectueuse, saisissez **25-FL724-000**.
- Dans le champ des Pièces, saisissez le ou les numéros de trousse ou de pièce appropriés, comme il est indiqué dans le tableau des Pièces de rechange.
- Dans le champ Main d'œuvre, commencez par saisir le temps normalisé de réparation (TNR) approprié, comme indiqué sur le tableau des allocations forfaitaires de main-d'œuvre. Une allocation de 0,3 heure sera automatiquement ajoutée sous le code SRT 939-0010A pour le temps imparti aux tâches administratives.
- Le code VMRS des composants est **003-002-024** et le code de cause est **A1 - Campagne**.
- **États-Unis et Canada -- Remboursement pour réparations antérieures.** Lorsqu'un client s'informe à propos du remboursement, veuillez procéder comme suit :
 - Acceptez la documentation de la réparation antérieure.
 - Effectuez une vérification sommaire des documents du client pour voir si la réparation est éligible pour un remboursement. (Reportez-vous à la rubrique « Copie de la lettre au propriétaire » dans ce bulletin pour obtenir des directives de remboursement).
 - Soumettez une demande de préapprobation de rappel dans OWL pour un obtenir une décision.
 - Saisissez le montant approuvé pour votre demande de remboursement dans la section Autres frais.
 - Joignez la documentation à la requête de préapprobation.
 - Si la demande est approuvée, soumettez un justificatif de demande de remboursement pour la préapprobation.
 - Remboursez le montant approprié au client.

IMPORTANT : vous devez consulter OWL avant d'effectuer ce rappel afin de vous assurer que le véhicule est effectivement concerné et que la campagne n'a pas été déjà achevée. Vérifiez également si un autocollant de parachèvement est présent avant de commencer le travail.

Avril 2017

FL724A-Q

NHTSA n° 16V-666 (autobus autres que scolaires)

NHTSA n° 16V-664 (autobus scolaires)

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

Les concessionnaires du Canada et des États-Unis peuvent contacter le Service des campagnes de garanties entre 7 h et 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi ; consultez le site Web DTNACconnect.com/WSC et soumettez une demande, ou appelez le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau, pour toute question ou demande de renseignements supplémentaire. Distributeurs à l'exportation, soumettez une demande en ligne ou contactez le directeur du service après-vente de votre concessionnaire International.

Concessionnaires du Canada et des États-Unis : Pour retourner les inventaires de troussees en surplus associés à cette campagne, les concessionnaires américains doivent soumettre une autorisation de retour de pièce (PAR) au PDC de Memphis. Les concessionnaires canadiens doivent soumettre une autorisation de retour de pièce (PAR) à leur centre de distribution de pièces (PDC). Toutes les troussees doivent être en état adéquat pour la revente. Les demandes PAR doivent inclure le numéro de la facture d'achat originale. Distributeurs à l'exportation : Les stocks en trop ne peuvent pas être retournés.

La lettre avisant les propriétaires de véhicules canadiens et américains est jointe, à titre de référence.

Veillez prendre note que le National Traffic and Motor Vehicle Safety Act, tel que modifié (Titre 49, Code des États-Unis, chapitre 301), exige que le ou les véhicules du propriétaire soient réparés dans un délai raisonnable après que les pièces sont mises à votre disposition. Le règlement stipule que le fait de ne pas réparer un véhicule dans les 60 jours suivant l'offre de réparation constitue une preuve prima facies de délai non raisonnable. Toutefois, des circonstances particulières peuvent raccourcir la période de 60 jours. Le fait de négliger de réparer un véhicule dans un délai raisonnable peut entraîner l'obligation de (a) remplacer sans frais le véhicule par un autre véhicule identique ou raisonnablement équivalent, ou (b) rembourser la totalité du prix d'achat, moins une allocation de dépréciation raisonnable. Le règlement interdit également aux concessionnaires de revendre un véhicule sans y avoir effectué toutes les réparations de rappel en instance. Tout loueur est également tenu d'envoyer une copie de l'avis de rappel à ses locataires dans les dix (10) jours. Tout fabricant secondaire doit faire suivre cet avis à ses distributeurs et points de vente au détail dans les cinq jours ouvrables.

Avril 2017

FL724A-Q

NHTSA n° 16V-666 (autobus autres que scolaires)

NHTSA n° 16V-664 (autobus scolaires)

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

Copie de l'avis aux propriétaires

Objet : ICU3S Témoin du frein hydraulique sur le bloc d'instruments ICU3S

Avis destiné à nos clients américains : cet avis vous a été envoyé conformément aux exigences de la National Traffic and Motor Vehicle Safety Act. **Avis destiné à nos clients canadiens :** Cet avis vous a été envoyé conformément à la Loi sur la sécurité automobile du Canada.

Au nom de Freightliner Custom Chassis Corporation, sa filiale à cent pour cent, Daimler Trucks North America LLC (DTNA) a déterminé qu'une non-conformité avec les normes de la Federal Motor Vehicle Safety Standard existe sur certains châssis de véhicules Freightliner Business Class M2 et certains autobus S2 et autobus scolaires B2 (autobus Freightliner Custom Chassis C2 Saf-T-Liner) construits entre le 3 mars 2015 et le 8 septembre 2016.

Sur certains véhicules équipés de freins hydrauliques et munis de blocs d'instruments ICU3S, le témoin d'anomalie des freins indique "PARK" (Stationnement) au lieu de "BRAKE" (Frein), comme requis par les normes FMVSS 101 (Commandes et affichages) et FMVSS 105 (Systèmes de freinage hydraulique et électrique). Si "PARK" (Stationnement) s'allume au lieu de "BRAKE" (Frein), le conducteur risque de ne pas réaliser qu'il existe un problème de fonctionnement avec le frein, ce qui pourrait entraîner une réduction ou une perte de freinage, et augmenter le risque de collision.

Si besoin, les blocs d'instruments seront inspectés et remplacés avec des blocs qui affichent le bon d'avertissement correct. **IMPORTANT :** des dispositions préalables sont nécessaires pour les autobus, car les nouveaux blocs d'instruments sont programmés de façon individuelle pour chaque véhicule. Des dispositions préalables sont recommandées pour les camions pour être sûr qu'un nouveau bloc d'instruments est disponible lorsque le client arrive.

Ceci est le deuxième avis relatif à ce sujet. La réparation est désormais disponible. Veuillez contacter un concessionnaire autorisé de Daimler Trucks North America afin de prendre les dispositions nécessaires pour effectuer le rappel et pour vous assurer que les pièces sont disponibles chez votre concessionnaire. Pour trouver un concessionnaire autorisé, effectuez une recherche en ligne sur le site Web [www.Daimler-TrucksNorthAmerica.com/Contact Us/Find a Dealer](http://www.Daimler-TrucksNorthAmerica.com/ContactUs/FindaDealer). Le travail exigé par ce rappel prendra jusqu'à une (1) heure et sera effectué sans frais pour vous.

Vous pourriez être responsables de tout dommage progressif résultant de votre négligence dans l'exécution du rappel dans un délai raisonnable après réception de l'avis.

Si vous n'êtes pas le propriétaire du ou des véhicules dont les numéros d'identification apparaissent sur l'avis de rappel, veuillez retourner l'avis au Service des campagnes de garanties avec tous les renseignements dont vous disposez qui pourraient nous aider à identifier le propriétaire actuel. Le loueur est également tenu par la loi fédérale de faire parvenir cet avis au locataire dans les 10 jours. Si vous êtes un fabricant secondaire, la loi fédérale exige que vous fassiez suivre cet avis à vos distributeurs et détaillants dans les cinq ouvrables. Si vous avez payé pour faire corriger le problème traité dans ce rappel avant de recevoir cet avis, vous pourriez être admissible pour un remboursement. Veuillez consulter le verso de cet avis pour obtenir des détails.

Avis destiné à nos clients américains : si vous avez des questions à propos de ce rappel, ou avez besoin de plus de renseignements, veuillez contacter le Service des campagnes de garantie au 1-800-547-0712 entre 7 h et 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi, envoyez un courriel à DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com, ou appelez le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau. S'il est impossible de faire corriger la défectuosité gratuitement et dans un délai raisonnable, vous pourriez porter plainte à l'administrateur, National Highway Traffic Safety Administration, 1200 New Jersey Avenue, SE, Washington, DC 20590 ou encore appeler la ligne d'assistance Vehicle Safety au 1-888-327-4236 (TTY : 800-424-9153) ou sur le site Web <http://www.safercar.gov>. **Avis destiné à nos clients canadiens :** si vous avez des questions à propos de ce rappel, ou avez besoin de plus

**Avril 2017
FL724A-Q
NHTSA n° 16V-666 (autobus autres que scolaires)
NHTSA n° 16V-664 (autobus scolaires)
DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ**

de renseignements, veuillez contacter le Service des campagnes de garantie au 1-800-547-0712 entre 7 h et 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi, envoyez un courriel à DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com, ou appelez le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau.

Nous sommes désolés pour tout inconfort pouvant résulter de cette activité, mais nous sommes certains que vous comprenez notre intérêt dans la sécurité des véhicules motorisés.

SERVICE DES CAMPAGNES DE GARANTIE

Pièce jointe

Avril 2017

FL724A-Q

NHTSA n° 16V-666 (autobus autres que scolaires)

NHTSA n° 16V-664 (autobus scolaires)

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

Remboursement au client pour des réparations effectuées avant le rappel

Si vous avez déjà **payé** pour corriger le problème traité dans ce rappel, vous pourriez être admissible à un remboursement.

Les demandes de remboursement peuvent inclure les pièces et la main-d'œuvre. Le remboursement peut être limité au montant que la réparation aurait coûté si elle avait été effectuée par un concessionnaire autorisé Daimler Trucks North America LLC. Les documents suivants doivent être présentés à votre concessionnaire pour faire une demande de remboursement.

Veuillez fournir des copies originales ou très lisibles de tous les reçus, factures et bons de réparation qui doivent indiquer :

- Le nom et l'adresse de la personne qui a payé pour les réparations.
- Le numéro d'identification du véhicule (NIV) qui a été réparé.
- La nature du problème, la réparation effectuée et la date de l'intervention.
- Le nom de la personne qui a réparé le véhicule.
- Le coût total réclamé pour les réparations.
- Une preuve de paiement de la réparation (comme le recto et le verso d'un chèque oblitéré ou un reçu de carte de crédit).

Le remboursement sera effectué par chèque de votre concessionnaire Daimler Trucks North America LLC.

Veuillez discuter de cette question avec votre concessionnaire autorisé Daimler Trucks North America LLC.

Avril 2017

FL724A-Q

NHTSA n° 16V-666 (autobus autres que scolaires)

NHTSA n° 16V-664 (autobus scolaires)

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

Instructions pour le travail à effectuer

Objet : ICU3S Témoin du frein hydraulique sur le bloc d'instruments ICU3S

Modèles concernés : certains châssis de véhicules Freightliner Business Class M2 et certains autobus S2 et autobus scolaires B2 (autobus Freightliner Custom Chassis C2 Saf-T-Liner) construits entre le 3 mars 2015 et le 8 septembre 2016.

RÉVISIONS : Le numéro de pièce de rechange pour certains groupes dans le tableau 1 ci-dessous était incorrect. Le tableau a été mis à jour. L'étape 12 (s'applique aux camions uniquement) a été développée pour renforcer le fait que les supports/cartouches de témoins restent du même côté lorsqu'ils sont déplacés de l'ancien bloc d'instruments au nouveau.

REMARQUE : commandez de nouveaux blocs d'instruments pour véhicules Freightliner Business Class M2 dans les groupes FL724-A à FL724-H, comme indiqué sur le **tableau 1** à la page 2. Les cartouches de témoins seront déplacées du bloc d'instruments existant au nouveau bloc d'instruments ICU3S. Les nouveaux blocs d'instruments pour châssis d'autobus Freightliner Custom Chassis des groupes FL724-I à FL724-Q seront complètement préprogrammés et doivent être commandés par numéro de série du véhicule ; les numéros de pièce sont également indiqués dans le **tableau 1**.

Inspection et remplacement du bloc d'instruments ICU3S

1. Vérifiez l'étiquette de base (formulaire WAR259) pour voir si elle comporte un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260) pour le rappel FL724 indiquant ce travail a déjà été effectué. L'étiquette de base est généralement située sur la porte du passager, environ 30 cm (12 po) sous le loquet de porte sur les camions ou au-dessus de la fenêtre du conducteur sur les autobus scolaires. Si un autocollant de parachèvement est présent, aucun travail n'est requis. Si aucun autocollant de parachèvement n'est présent, passez à l'étape suivante.
2. Stationnez le véhicule, coupez le moteur et engagez le frein de stationnement. Calez les roues.
3. Lors de la vérification des voyants à la mise du contact, examinez les témoins de l'ICU3S (les témoins concernés s'allument pendant trois secondes). Reportez-vous à la **figure 1** et la **figure 2**.

Si l'ICU3S affiche un témoin « PARK », passez à l'étape suivante.

Si l'ICU3S affiche un témoin « BRAKE », aucune action supplémentaire n'est nécessaire. Nettoyez un emplacement sur l'étiquette de base (formulaire WAR259), écrivez le numéro de rappel FL724 sur un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260), puis apposez-le sur l'étiquette de base.

Avril 2017

FL724A-Q

NHTSA n° 16V-666 (autobus autres que scolaires)

NHTSA n° 16V-664 (autobus scolaires)

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

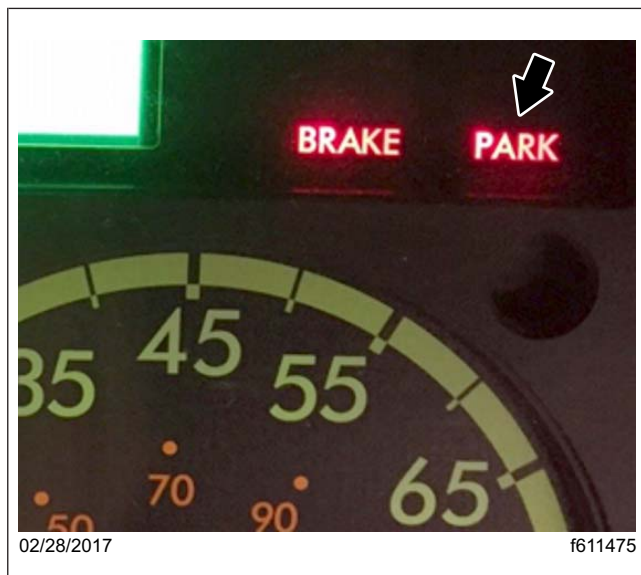


Fig. 1, Témoin « PARK » - L'ICU3S doit être remplacé



Fig. 2, Témoin « BRAKE » - Pas de remplacement nécessaire

4. Apposez un autocollant sur le montant de la portière côté conducteur, puis écrivez le kilométrage indiqué par le tableau de bord et la date à laquelle le bloc de commande de l'instrumentation (ICU) a été remplacé.
5. Débranchez tous les câbles négatifs des batteries.

AVERTISSEMENT

Si elles sont débranchées en étant sous pression, les conduites d'air sous pression peuvent fouetter dangereusement. Purgez tout l'air du réservoir d'air avant de débrancher les conduites. La déconnexion de conduites d'air sous pression peut causer des blessures personnelles ou des dommages matériels.

6. Déchargez la pression d'air des réservoirs d'air primaire et secondaire.
7. Déposez la garniture du tableau de bord en retirant les onze vis qui la fixent. Toutes les attaches pour cette procédure sont des vis d'assemblage Torx® 10–16. Reportez-vous à la [figure 3](#).

Avril 2017

FL724A-Q

NHTSA n° 16V-666 (autobus autres que scolaires)

NHTSA n° 16V-664 (autobus scolaires)

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

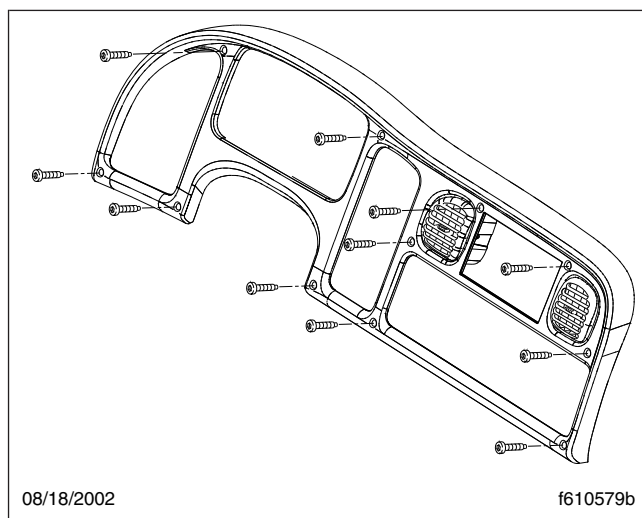


Fig. 3, Garniture du tableau de bord

NOTICE

Ne tirez pas de force l'ICU3S hors du tableau de bord. Cela pourrait déloger des raccordements électriques ou des conduites d'air à l'arrière de l'ICU3S, et endommager des branchements, des conduites ou le tableau de bord.

8. Enlevez les quatre vis qui fixent le bloc de commande de l'instrumentation (ICU).
9. Débranchez les deux connecteurs électriques à l'arrière de l'ICU. Reportez-vous à la [figure 4](#).

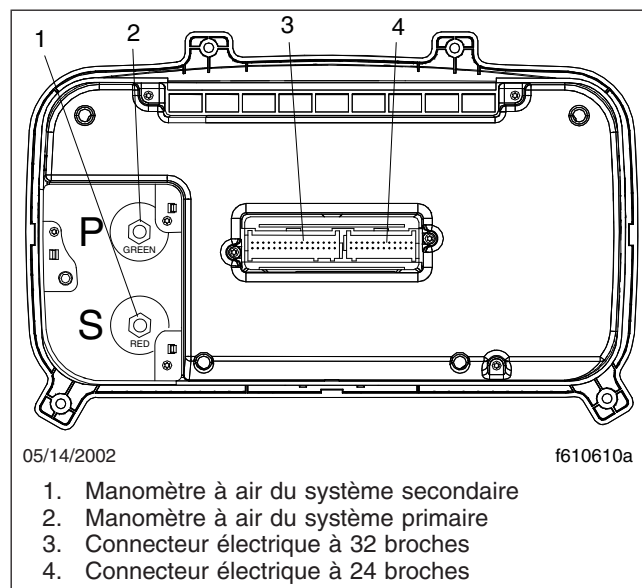


Fig. 4, ICU3, vue arrière

Avril 2017

FL724A-Q

NHTSA n° 16V-666 (autobus autres que scolaires)

NHTSA n° 16V-664 (autobus scolaires)

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

10. Retirez les conduites d'air en appuyant sur les connecteurs à verrou-poussoir, puis tirez les conduites d'air hors des manomètres. Les conduites sont chromocodées pour faciliter leur installation. La conduite d'air primaire est de couleur verte et elle est raccordée au manomètre du haut. La conduite d'air secondaire est de couleur rouge et elle est raccordée au manomètre du bas.
 11. Dans le cas des véhicules M2, passez à l'étape 12 ; pour les autobus, passez à l'étape 13.
 12. Retirez les deux supports/cartouches de témoins de l'ICU existant en veillant à bien prêter attention à leur orientation. Installez les supports/cartouches de témoins sur le nouveau bloc d'instruments, puis assurez-vous que les supports/cartouches de témoins gauche et droit sont remis en place du même côté que précédemment, et que la flèche qui se trouve sur le dessus est orientée du même côté que l'écran d'affichage.
 13. Branchez les conduites d'air sur les manomètres à air du nouvel ICU3S, en les pressant fermement dans le connecteur du verrou-poussoir à l'arrière du manomètre. La conduite d'air verte se branche au manomètre primaire (du haut). La conduite d'air rouge se branche au manomètre secondaire (du bas).
 14. Raccordez les deux connecteurs électriques à l'arrière de l'ICU3S.
 15. Placez l'ICU3S dans l'ouverture du tableau de bord, puis fixez-le avec les quatre vis d'assemblage. Serrez les vis d'assemblage à 340 N·cm (30 lbf·po).
 16. Remettez la garniture du tableau de bord en place et fixez-la avec les onze vis d'assemblage. Serrez les vis d'assemblage à 340 N·cm (30 lbf·po).
 17. Rebranchez les batteries.
- REMARQUE : les jauges mécaniques (à air) ne font pas de balayage.
18. Mettez le contact et testez le fonctionnement du bloc d'instruments. Tous les indicateurs électroniques doivent effectuer un balayage complet, puis retourner à leurs positions d'indication normales. Les indicateurs et témoins d'alerte doivent s'allumer puis s'éteindre.
 19. Démarrez le moteur et vérifiez le bon fonctionnement du module du manomètre à air, à mesure que la pression d'air augmente.
 20. Nettoyez un emplacement sur l'étiquette de base (formulaire WAR259), écrivez le numéro de rappel FL724 sur un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260), puis apposez-le sur l'étiquette de base.